

PROGRAMME DE FORMATION



UF 1 : Participation aux activités de la vie scolaire en collaboration avec l'ensemble des équipes de l'établissement



L'éducateur de vie scolaire a la charge d'assurer la surveillance et la sécurité des élèves dans et hors l'établissement. Par une posture adaptée et une communication appropriée vers les différents partenaires, il permet aux apprenants de prendre conscience de l'importance du cadre défini pour contribuer à une vie collective juste et paisible.

**Bloc 1
CQP
EVS**

42 heures
en présentiel
-
14 heures
en distanciel

UF 1.1 SURVEILLER EN ADAPTANT SES GESTES PROFESSIONNELS AU CONTEXTE DE LA SITUATION ET EN COHÉRENCE AVEC LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGLEMENTATION

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Surveiller en adaptant ses gestes professionnels
- ▶ Gérer efficacement les situations d'urgence et à risques
- ▶ Organiser et réguler les flux d'élèves
- ▶ Adopter une posture éducative cohérente avec les valeurs de l'institution
- ▶ Adopter une posture réflexive concernant la surveillance des élèves

CONTENUS

- ▶ Responsabilité juridique (dommages, réparation, loi, jurisprudence...) et éducative
- ▶ Réglementation en matière de surveillance et de sécurité
- ▶ Analyse du risque et gestion des urgences
- ▶ Education à la sécurité et gestion des flux d'élèves
- ▶ Outils et postures liés à l'observation, la surveillance et la sécurité
- ▶ Repérage des comportements inadaptés
- ▶ Gestion des voyages, sorties scolaires...
- ▶ Spécificité de la prise en charge et de la surveillance des élèves internes
- ▶ Préparation du dossier professionnel en vue de l'évaluation du bloc



Organisme de formation certifié Qualiopi
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation et actions permettant de
valider les acquis de l'expérience.

www.ifeap.fr

21 rue Merlet de la Boulaye - BP 20221 - 49002 ANGERS cedex 01
Tél. : 02 41 25 33 66 - Mail : ifeap@ifeap.cneap.fr

UF 1.2

APPLIQUER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DANS LE CADRE D'UN ÉTABLISSEMENT EN EXERÇANT UNE AUTORITÉ ÉDUCATIVE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Promouvoir les éléments du règlement intérieur
- ▶ Construire sa pratique professionnelle sur les bases d'une autorité juste et respectueuse
- ▶ Exercer son autorité pour faire appliquer le règlement et contrôler l'application des sanctions
- ▶ Adopter une posture réflexive dans le cadre de l'exercice de l'autorité
- ▶ Participer aux instances pédagogiques, éducatives et disciplinaires de l'établissement en identifiant sa place
- ▶ Rendre compte des situations
- ▶ Respecter la confidentialité des échanges et des décisions

CONTENUS

- ▶ Définition, visées et objectifs du règlement Intérieur.
- ▶ Autorité et sanction éducatives
- ▶ Exercice de l'autorité
- ▶ Spécificités du règlement de l'internat
- ▶ Rôle et posture de l'éducateur dans le processus disciplinaire

UF 1.3

GÉRER LA VIE SCOLAIRE ET LA COMMUNICATION QUOTIDIENNE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Organiser son activité en priorisant les actions
- ▶ Traiter les tâches administratives courantes
- ▶ Communiquer de manière adaptée les informations aux différents interlocuteurs
- ▶ Utiliser les outils bureautiques pour communiquer des informations
- ▶ Adapter sa communication aux différentes situations

CONTENUS

- ▶ Gestion de la vie scolaire et communication quotidienne :
- ▶ Sens du traitement des tâches quotidiennes – retards, absences, exclusions...
- ▶ Le temps de l'étude en journée et à l'internat : Traitement organisé des sollicitations quotidiennes.
- ▶ Connaissance de l'environnement et des partenaires (enseignants, autres personnels, familles, institutions...)
- ▶ Les lieux quotidiens de communication : l'accueil, le standard, l'internat, les affichages, les réseaux...
- ▶ Les gestes et postures appropriés et adaptés à une communication efficace

L'IFEAP est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. En effet, nous mettons tout en œuvre pour permettre l'accessibilité à nos formations.

Contactez-nous afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation.